

Conseil municipal du 27 mai 2024

Les principales délibérations

Le Conseil municipal s'est réuni, lundi 27 mai 2024. Divers sujets étaient à l'ordre du jour dont le budget supplémentaire, les menaces qui pèsent sur les finances locales avec le vote d'une motion ou encore la mise en œuvre du wifi territorial dans la commune.

Menaces sur les finances locales : le Conseil municipal adopte une motion interpellant l'État.

Au lendemain de la décision du gouvernement d'imposer aux collectivités une réduction de leurs dépenses de fonctionnement de l'ordre de 15 milliards d'euros sur 5 ans afin de réduire la dette publique, le Conseil municipal a fustigé cet arbitrage. En ce sens, les élus ont adopté une motion pour interpellier l'État rappelant que les collectivités locales peinent à faire fonctionner les services publics locaux alors même qu'elles sont contraintes de prendre davantage le relais de l'État, notamment dans les domaines de la sécurité et de la santé. À Moissy, la mise en place d'une police municipale, le développement de caméras de vidéoprotection ou encore la création d'un centre de santé sont autant d'exemples qui prouvent l'engagement de la Ville à répondre concrètement aux besoins de ses habitants tout en palliant les carences de l'État dans ce qui sont normalement ses compétences. Aussi, le Conseil rappelle que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités, tout en coûtant de plus en plus cher à l'État. À l'inverse, les territoires, soumis à un équilibre entre les recettes et les dépenses, ne sont nullement responsables de la dégradation des comptes publics. Enfin, les élus demandent au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'État et ces dernières, rappelant que l'article 1er de la Constitution prévoit que "l'organisation de la République est décentralisée".

Compte administratif 2023 et budget supplémentaire 2024

Après avoir voté le budget prévisionnel 2024 en décembre dernier, les élus ont approuvé le compte administratif 2023, le bilan financier de l'année passée. Le compte administratif met en évidence un résultat cumulé de 2 973 029 € qui reflète la gestion rigoureuse des charges de fonctionnement dans un contexte économique perturbé.

L'excédent sera repris, comme la loi le prévoit, au budget supplémentaire 2024 et permettra notamment le financement de divers projets dont :

- La réfection de la chaussée de l'avenue Philippe Bur et divers travaux de voirie
- La rénovation énergétique du groupe scolaire du Noyer-Perrot
- La rénovation énergétique de la salle de danse de Lugny
- L'aménagement d'une aire de jeux dans le quartier de Chanteloup
- La création d'une brigade VTT à la police municipale grâce à l'acquisition de vélos

Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) en 2023

Au cours de cette séance, le Conseil municipal a exposé ses actions réalisées dans le cadre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France au cours de l'année 2023. Cette indemnité s'élevant à près de 925 000 euros pour la ville de Moissy, contribue à améliorer les conditions de vie des Moisséens et leur financement. L'an passé, conformément au texte et à l'esprit de la loi, ce Fonds a été utilisé pour renforcer les structures municipales d'accueil périscolaire, des services de police municipale, de l'action sociale et de l'emploi et la formation. À cela s'ajoute le renforcement des actions en direction des adolescents et des effectifs du service de Moissy-propreté mais aussi de la promotion d'actions culturelles, notamment en faveur du jeune public.

Mise en oeuvre du wifi territorial avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Le wifi public est désormais à portée de main ! À l'heure où accéder à une connexion internet est essentiel, des bornes wifi ont été installées, en lien avec Grand Paris Sud, dans certains espaces publics de la ville. Si l'agglomération avait d'ores et déjà amorcé le processus en proposant le wifi territorial à la média-ludothèque et au conservatoire de musique, le réseau s'étend dorénavant à la mairie, à la place Simone Veil et au parc omnisport. Désormais, les habitants et usagers pourront profiter d'une connexion fiable, gratuite et sans publicité ou collecte de données. En fournissant un accès gratuit à Internet, le Conseil municipal souhaite réduire la fracture numérique et permettre ainsi à tous de se connecter et de bénéficier des ressources en ligne. À noter qu'une autre borne, installée par la SNCF, est disponible en gare de Lieusaint-Moissy. Prochainement, des pancartes indiquant les divers emplacements où le wifi territorial est accessible seront installées.